ture, jette un *froid* sur place et exerce son influence sur les cours.

Toute la première moitié de mars se passe dans une sorte de torpeur, mais dès le 18, un mouvement de reprise se fait sentir. Sous l'impulsion d'ordres assez importants pris par la fabrique ce mouvement s'accentue et les prix se relèvent de la chute survenue dans la seconde quinzaine de février.

Il y a un temps d'arrêt en avril, l'agitation politique produite par les élections semble avoir enrayé le mouvement, mais bientôt la confiance renaît et, dans la seconde moitié de mai, l'élan prend de telles proportions qu'on se croit à la veille d'une poussée des cours telle qu'on l'avait vue en 1886 : ces prévisions n'ont pas été réalisées. La vente se ralentit en juin, toutefois le terrain gagné n'est pas perdu et les prix se maintiennent jusqu'à la fin de juillet.

La marche assez irrégulières des affaires, en août, occasionne des oscillations en hausse ou en baisse suivant que la demande se produit ou disparaît, mais, en somme, il y a plutôt de la faiblesse.

Septembre amène une nouvelle reprise, résultats d'achats assez importants effectués par l'étranger, mais, dans les derniers jours du mois on constate un peu de ralentissement qui, cependant, n'affecte pas sérieusement les cours.

Avec octobre apparaît sur nos places l'innovation du marché à terme. Les débuts dénotent un peu d'indécision, mais l'élan est bientôt donné et le premier mois accusait près de 1.200.000 k. de peignés mis en filières. Les cours n'avaient pas varié.

Les premiers froids survenus au commencement de novembre avaient fait espérer un écoulement prompt *et facile des articles de* bonneterie et avaient exercé une influence assez favorable sur la situation de la place : une légère progression des prix s'en était suivie, mais des réalisations effectuées à la fin du mois ont amené de nouveau de la faiblesse qui a persisté, malgré l'animation et la hausse qu'on signalait dès l'ouverture des ventes de Londres.

La plus grande partie du mois de décembre n'a donné lieu qu'à des affaires assez restreintes et sous l'empire de la mévente, les prix ont accusé de la baisse ; la dernière semaine de l'annee a été un peu plus active et, par suite, les cours des disponible et du terme ont repris de la fermeté.

Tels sont, pour le commerce de laines de Roubaix-Tourcoing, les résultats généraux de 1888, année assez médiocre, en somme.

Nous examinerons maintenant ces résultats pour chacune des branches de notre commerce et de notre industrie.

(*A suivre*)

Laines

Le Havre, 31 décembre.

REVUE DU 15 AU 31 DÉCEMBRE 1888

(*Avis de M. G. Asselin & A. Douzy*)

Importations de la quinzaine : 975 balles.

Débouchés : Ventes, 277 balles ; Expéditions, 337 balles.

Stock ce jour ; 13,265 balles, dont 3,845 balles Plata, contre 18,748 balles dont 3,415 balles Plata et Rio Grande à pareille époque l'année dernière.

L'époque étant peu favorable aux affaires en général, les transactions ont été très limitées pendant cette quinzaine. Les prix restent sans changement.

Les laines Buenos-Ayres de la nouvelle tonte classées jusqu'à ce jour sont de mèche nerveuse, sans grande finesse, avec parties boutées et quelques chardons, le suint qui en est généralement gras, ne semble pas indiquer de très grands rendements.

Nos prochaines enchères sont fixées au 23 janvier, les quantités à y présenter seront déclarées dès le 14 du même mois.

Marché à terme. — Type 1 Buenos-Ayres bonne courante, rendement 36 0[0.

Variations dans les cours ne dépassant pas un franc, par suite marché offrant peu d'intérêt.

Les ventes de la quinzaine s'élèvent à 1,900 balles.

Revue annuelle

Laines. — Disponible : Au commencement de la campagne 1887-88, les prix pratiqués pour les laines sur les marchés producteurs étaient considérés, avec juste raison, comme suffisamment bon marché pour encourager l'importation ; nous ne parlons pas, bien entendu, des prix fantaisistes alloués au début, mais de ceux auxquels il a été donné d'opérer au fort de la saison.

Aussi, à la faveur de ces bas prix et grâce surtout à notre marché à terme (dont les détenteurs ont su apprécier tous les avantages), le chiffre de nos importations de la Plata (comme il est facile de s'en rendre compte en consultant le tableau cidessus) a-t-il été de 70 0[0 supérieur à celui d'année précédente, et nous avons la conviction que, par la suite, ce mouvement de reprise ne fera que s'accentuer encore plus franchement.

Les cours qui, à nos enchères de janvier (18[19) se trouvaient à peu de chose près à la parité de ceux de novembre 1887, ont légèrement fléchi dès la deuxième quinzaine de février jusqu'à la vente publique de mars (21[23), accusant alors une baisse de 5 centimes. A partir de cette date les cours ont progressé assez rapidement, marquant à nos enchères de mai (30 31) une hausse d'environ 14 0[0. A la vente de juillet (19), les prix baissèrent à nouveau de 5 centimes, mais ne tardèrent pas à se relever pour se retrouver en septembre (19[21) indentiquement les mêmes qu'en mai.

Alors, en présence de stocks de matière brute peu importante sur les principaux marchés d'Europe, et du manque d'approvisionnement en peignés dans les centres industriels, la hausse, sans aller aussi loin qu'on le supposait généralement, s'est continuée, néanmoins, jusqu'à nos dernières enchères de l'année (14[16 novembre), atteignant alors environ 17 0[0 sur les plus bas cours de mars. Depuis lors, le manque de demande en disponible joint à la pression exercée sur les cours par les spéculateurs à la haussse désireux de se libérer avant l'émission des filières, nous a fait reperdre environ 5 0[0.

Les M.-Video de la tonte 1887-1888 n'ont pas présenté de difference sensible avec celle de la précédente campagne. Les B.-Ayres ont eu moins de finesse, et le rendement en lavé en a été inférieur principalement dans les lots de qualité moyenne dont le conditionnement laissait beaucoup à désirer.

Les quelques lots de la nouvelle tonte que nous avons reçus jusqu'à présent de Buenos-Ayres sont composés de laine très naturée, mais un peu boutée, avec quelques chardons, et généralement un peu grasse de suint. Ces premiers envois ne suffisent pas assurément pour nous donner une idée exacte de l'ensemble de la tonte, mais nous laissent supposer qu'il y aura à compter avec la nature suintive du nouveau produit pour l'évaluation des rendements.

Terme : Les cours ont été très mouvementés pendant toute l'année. Les plus bas prix fr. 140 pour rapproché) a été coté en mars et le plus haut (fr. 168) dans les premiers jours de juin. De cette époque à fin septembre, il s'est produit une baisse de fr. 16 à 17 puis une reprise jusqu'au cours de fr. 166 1[2 coté au commencement de décembre. Depuis lors, la baisse a ramené le rapproché entre fr. 151 et 152.

Pendant les mois de septembre, octobre et novembre, la hausse ayant porté principalement sur le rapproché, l'éloigné a été coté en déport ; mais la deuxième quinzaine de novembre, les acheteurs de rapproché ne voyant pas se produire la hausse attendue, il y a eu pression à la vente, et, par suite, une baisse accentuée sur les mois de fin de saison (31 janvier 89); aujourd'hui, un report de fr. 4 à 5 s'est de nouveau établi sur la nouvelle campagne dont tous les mois sont cotés à peu près au même prix.

Les ventes à terme de l'année s'élèvent à 104.800 b.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Gellivara* allant de Liverpool à Montevideo, a suivi de St-Vincent (Cap-Vert) le 27 décembre.

Le steamer anglais *Mytilene* est parti de Montevideo le 27 décembre pour Anvers.

Le steamer français *Ville-de-Montevideo* allant de Dunkerque et le Havre à Buenos-Ayres et Montevideo, a touché à Bordeaux le 28 décembre.

Le steamer français *La Guadeloupe* est parti de Dunkerque le 30 décembre pour l'Algérie.

Le steamer anglais *Yeoman* est parti de Melbourne le 22 décembre pour Anvers et Londres.

Le steamer français *Ville-de-Tarragone* arrivé au Havre venant d'Algérie est porteur de 189 b. laine pour ce port et d'une partie dito pour Dunkerque.

Le steamer français *Provence* est parti de Marseille le 31 décembre pour Montevideo et Buenos-Ayres.

Le steamer anglais *Iberia* allant d'Australie à Londres, a suivi de Naples le 27 décembre.

Le steamer allemand *Paranagu* est parti de Montevideo le 23 décembre pour l'Europe.

Le steamer allemand *Lissabon* allant de la Plata à Hambourg, a suivi de Ténériffe le 24 décembre.

Le steamer français *Ville-de-Rosario* est parti de Montevideo le 28 décembre pour Dunkerque et le Havre avec laines.

Le steamer français *Paraguay* est parti du Havre le 30 décembre pour Buenos-Ayres et Montevideo prendre charge pout Dunkerque.

Le steamer français *Santa-Fé* allant de Buenos-Ayres et Montevideo à Dunkerque, a suivi de Ténériffe le 28 décembre.

Les navires *Marie-Louise* et *Esplande* ont été expédiés de New-Orléans le 28 décembre pour le Havre avec 3.180 b. coto et 1230 b. coton.

Le steamer français *Fournel* venant d'Algérie avec laines pour Dunkerque, a touché à Bordeaux le 31 décembre.

Le steamer français *Ville-de-San-Nicolas* venant de la Plata et du Brésil, est arrivé au Havre le 30 décembre.

Le steamer français *Le Morbihan* allant de Dunkerque en Algérie, a suivi de Bordeaux le 31 décembre.

Le steamer français *Cordouan* porteur de laines est attendu à Dunkerque le 1er janvier, venant de Montevideo et Buenos-Ayres.

REVUE ÉCONOMIQUE

Le commerce de la France en 1887

LA LAINE

Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 1er janvier.

Nous continuons la publication du rapport de la commission permanente de douane pour l'Industrie lainière.

« En ce qui concerne l'importance relative de l'industrie de la laine dans le mouvement général de notre commerce extérieur, nous trouvons dans nos *statistiques douanières des renseignements précis*, à l'aide desquels nous avons pu établir le tableau suivant :

	IMPORTATION	EXPORTATION	TOTAL A L'ENRÉE ET LA SORTIE
	francs.	francs.	francs.
Laine brute à tous états.	352,391,000	122,440,000	474,831,000
Fils de laine et de poils de chèvre. .	18,941,000	38,508,000	57,449,000
Tissus de laine pure et mélangée. . .	64,069,000	347,826,000	411,895,000
Total pour la laine et ses produits. . .	435,401,000	508,774,000	944,175,000
Total des marchandises	4,270,772,000	3,319,774,000	7,590,546,000
Total des produits manufacturés . .	552,091,000	1,693,567,000	2,550,927,000
Total des matières premières. . . .	1,998,836,000	717,387,000	2,716,223,000

» Ainsi sur un mouvement général de 7 millards et demi de francs, la laine figure pour 944 millions : c'est le 1[8 du commerce extérieur de la France.

» Par rapport aux matières premières, la laine représente plus du 1[6 de notre commerce extérieur, et par rapport aux produits manufacturés, près du 1[5 de ce même commerce. Elle forme le 1[10 de nos importations ; totales, plus du 1[6 de nos exportations ; enfin elle figure au tableau des douanes pour environ 400 millions dans nos exportations de produits manufacturés, dont le total s'élève à 1,693 millions ; elle en constitue donc à elle seule près du 1[4. Telle est la place considérable que tiennent l'industrie et le commerce de la laine dans nos transactions avec l'étranger.

» Il est moins facile d'établir exactement le rang qu'occupe la France, parmi les nations industrielles au point de vue du travail de la laine. Nous l'avons essayé cependant, et pour cela nous avons cherché à évaluer les quantités de laine transformées soit en France, soit dans chacun des grands pays manufacturiers.

» Sans prétendre que nos évaluations soient rigoureusement exactes, nous croyons qu'on peut les considérer comme suffisamment précises. Nous avons pris pour base de nos calculs les chiffres recueillis par le *Board of trade* anglais et publiés dans le *Statistical abstract* du 7 février 1888.

CONSOMMATION DE LA LAINE DANS LES PRINCIPALES CONTRÉES MANUFACTURIÈRES DU MONDE EN 1887

France	190.000.000 kilog.
Angleterre	180.000.000
Etats-Unis	170.000.000
Empire d'Allemagne	140.000.000
Russie d'Europe	80.000.000
Autriche-Hongrie	40.000.000
Belgique	40.000.000
Italie	32.000.000
Espagne (les renseignements statistiques nous manquent)	»
Total (moins l'Espagne)	872.000.000 kilog.

» On voit que la France est actuellement le pays du monde où l'on transforme la plus grande quantité de laine, mais on voit en même temps qu'elle est serrée de près par de puissants rivaux. L'Angleterre et les Etats-Unis consomment presque autant de matière première que nous, et si l'Allemagne est encore distancée par notre pays, il ne faut pas oublier qu'elle est notre rival le plus dangereux ; que par la nature *de ses fils et de ses tissus, son industrie se* rapproche infiniment de la nôtre, qu'elle lui fait une concurrence tout à fait directe.

» Demandons maintenant ce qu'est devenue pendant l'année qui finit cette industrie puissante, quels ont été chez nous ses progrès ou ses défaillances ; en un mot, cherchons à préciser sa situation présente et ses perspectives d'avenir.

« Disons de suite que l'année 1887 a été pour l'industrie de la laine une année de recueillement et d'attente ; de grands efforts ont été faits pour conserver les positions acquises, mais il faut reconnaître que d'une façon générale il y eu manque d'entrain dans les affaires et par conséquent dans la production, absence d'esprit d'entreprise et de spéculation. On le voit bien à la diminution de tous les chiffres à l'importation et à l'exportation. Nous avons consommé pour 230 millions de fr. de laines étrangères contre 363 millions de fr. en 1886 ; c'est une diminution de 13 0[0. Nous avons exporté pour 386 millions de fr. de fils et de tissus de laine contre 420 millions de fr. en 1886 ; c'est un déficit de 8 1[2 0[0. Voilà pour les quantités ; quant aux valeurs moyennes, elles ont très peu varié. (*A suivre.*)

Soies

Lyon, 31 décembre.

Soies. — Les journées de vendredi et de samedi dernier ont été très actives et alimentées surtout par les ordres du dehors, car ce n'est que vers le milieu de la semaine dernière que les fabriques étrangères se sont rendues compte de la solidité et de l'ampleur de la spéculation. Toutes les propositions faites au cours du jours ont été acceptées depuis lors. Les fêtes ont contribué à ralentir le mouvement. Les chiffres des diverses conditions des soies ne donnent pas une idée complète des affaires ; les contrats en mer et au marché à livrer ont acquis, en effet, une certaine importance.

Cours officiel des soies du marché de Lyon du 28 décembre 1888 :

Organsins 1er ordre, France, filature et ouvraison, 24[26, de fr. 62 à 65, de fr. 62 à 65 ; Espagne, 20[24, de 59 à 62 ; Piémont, tir, et ouvraison, 20[24, de 59 à 62 ; Italie, ouvraisons italiennes, 18[20, à 62; Syrie Levant, 18[20, de 58 à 60 ; 20[22, de 57 à 60 ; Japon filature à l'européenne, 20[24, de 58 à 60.

Trames, 1er ordre : France, filature et ouvraison, 20[24, à 58. Chine, ouvraisons françaises et italiennes, 36[40, à 55.

Grèges, 1er ordre : Brousse, indigènes blanches, bouts noués, 9[11, à 50 ; indigènes jaunes, 12[16, de 41 à 49 ; Syrie Levant, 9[11, de 49 à 50 ; Italie, 8[9, à 55 ; 9[11, de 52 à 54 ; 14[16, de 52 à 54 ; Chine, Tsatlées, 4es, de 40 à 41 ; 4es 1[2, de 39 à 40 ; 5es, de 37 à 38 ; 5es infér., de 34 à 35 ; Minchew, 1, de 30 à 31 ; Kopan, 1 de 29 à 30 ; Japon, grappes 2, de 40 à 41 ; Oshio, Sendai et Harmtgi, 1 à 45.

NOUVELLES MILITAIRES

L'appel des hommes à la disposition de 1889. — On sait qu'une recente note ministérielle a prescrit que les hommes a la disposition des classes 1885 et 1886, astreints par le règlement du 31 juillet 1887 à une période d'instruction en février et avril 1889, ne seront pas convoqués.

Il n'a été fait d'exception que pour les hommes de ces classes qui ont été l'objet d'un ajournement en 1888.

Pour faire suite à ces prescriptions, le ministre a pris la décision suivante à l'égard des hommes à la disposition de ces mêmes classes qui, ajournés par les conseils de revision, ont été reconnus bons pour le service par ces mêmes conseils en 1887 et 1888 :

1° Les hommes à la disposition de la classe de 1886 qui se trouvent dans ce cas et qui n'auraient pas été appelés le 5 novembre en même temps que les hommes de la même catégorie appartenant à la classe de 1887, seront convoqués du 1er mars au 30 avril 1889 ;

2° Les hommes à la disposition de la classe 1885 qui n'auraient été reconnus bons pour le service qu'en 1888, seront appelés du 1er au 31 mars 1889.

Par analogie avec les règles appliquées aux hommes ajournés par les conseils de revision et qui font partie de la 1re ou de la 2e portion du contingent, les hommes à la disposition, ajournés par ces conseils, devront être convoqués au mois de novembre de l'année pendant laquelle ils ont été reconnus bons pour le service, en même temps que les hommes à la disposition de la classe normalement appelée cette même année.

Tableaux d'avancement. — Dans la liste des lieutenants de cavalerie proposés et classés pour le grade de capitaine, nous remarquons les noms de MM. Savin de Larclause (brévetė) ; Gouget, Bitard, Ducluzeau, du 21e régiment de dragons, et Rossert, du 19e régiment de chasseurs.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les réceptions officielles du jour de l'an. — Lundi, à cinq heures du soir, M. le maire et MM. les adjoints ont reçu, dans la salle du Conseil municipal, les visites traditionnelles du jour de l'an.

MM. le président, les membres et le greffier du Tribunal de commerce, MM. les conseillers généraux et d'arrondissement, les membres du Conseil municipal ont été reçus tout d'abord.

Sont venus ensuite : M. Corbière, lieutenant de gendarmerie, MM. les officiers du corps des Sapeurs-Pompiers, M. Barroyer, commissaire central, MM. les commissaires de police d'arrondissement, M. le directeur de la Banque de France, M. Peltier, préposé en chef, directeur de l'octroi, le directeur de la Condition publique, MM. les directeur et régisseur du service municipal des eaux, M. l'abbé Chabé, principal du Collège, MM. les professeurs de l'école nationale des arts industriels et de l'école de musique, M. Leuridan, archiviste-bibliothécaire, M. l'architecte, directeur des travaux municipaux, M. le directeur de la voirie municipale et le personnel de ce service, M. Bonnet, inspecteur en retraite des contributions, M. Braquet, directeur du gymnase municipal. Le personnel des bureaux de la mairie conduit par M. Gilbert Sayet, secrétaire-général et divers autres délégations que nous ne pouvons énumérer.

Ces réceptions ont duré jusque six heures environ.

Cercle militaire de Roubaix. — Les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, qui font partie du *Cercle militaire* de Roubaix, se sont rendus le 1er janvier chez leur honorable président pour lui présenter leurs souhaits.

M. le capitaine et Madame Victor Despature ont reçu leurs hôtes avec la plus gracieuse affabilité.

M. le capitaine Ramon a pris la parole au nom de tous ses camarades. Il a remercié en excellents termes le président du cercle de son dévouement et il a présenté à Madame Despature les respectueux hommages du corps d'officiers.

M. V. Despature a remercié chaleureusement ses camarades et l'on a bu gaiement à la France, à l'armée et au *Cercle militaire de Roubaix*.

M. Joseph Quint, syndic des brasseurs, a adressé, le 29 décembre, à M. le maire, une lettre lui annonçant que les membres du syndicat se trouvent dans l'impossibilité d'accepter l'abonnement, pour 1889, aux conditions votées par le conseil municipal dans sa séance du 27.

L'exercice de la brasserie sera donc pratiqué à partir du 1er janvier 1889.

M. H. Salembier, conseiller municipal, nous demande l'insertion de la lettre suivante qu'il adresse à M. le Maire de Roubaix :

« *A Monsieur le Maire de la ville de Roubaix*,

» Monsieur le Maire,

» Le nouveau mode de perception et de contrôle pour les droits d'octroi sur la bière, me plaçant dans une position tout-à-fait anormale vis-à-vis d'employés salariés par la ville, et pour que ceux-ci soient complètement dégagés de toute influence personnelle, j'ai le regret et l'honneur, Monsieur le Maire, de vous annoncer qu'à partir de ce jour je cesse de faire partie du Conseil municipal de la ville de Roubaix.

Veuillez, agréer, Monsieur le Maire, mes bien respectueuses salutations. » H. SALEMBIER.

» Roubaix, le 31 décembre 1888. »

M. Crépelle, chevalier de la Légion d'honneur. — Nous avons dit, il y a quelques jours, que M. Crépelle-Fontaine était nommé chevalier de la Légion d'honneur. A cette occasion, le personnel de la maison Fontaine de Roubaix s'est rendu samedi, au domicile de M. Crépelle-Fontaine à la Madeleine-lez Lille. Un magnifique bouquet a été offert à M. Crépelle et M. Barrot a prononcé le discours suivant :

« Cher Monsieur Crépelle,

» Je viens au nom de tous vos collaborateurs, ingénieurs, employés, contre-maîtres, ouvriers de vos ateliers de La Madeleine et de Roubaix, vous exprimer notre vive satisfaction d'apprendre votre nomination de Chevalier de la Légion d'Honneur. Cette distinction, qui rejaillit sur la maison Fontaine, vous était dûe depuis longtemps et nous sommes très heureux qu'enfin le Gouvernement ait apprécié les lauriers remportés par vous dans toutes les expositions.

» Recevez donc, monsieur, nos chaleureuses félicitations, ainsi que ce bouquet, faible témoignage de l'expression de nos sentiments.

» Si nous jetons un regard rétrospectif sur la maison Fontaine, nous la trouvons naissante en 1832 ; elle grandit rapidement sous la conduite de MM. Fontaine frères d'abord, puis, M. Louis Fontaine, votre prédécesseur, lui donne un grand développement et une réputation plus grande encore. Mais, quand vous est échue la direction de cette maison, beaucoup de choses restaient à faire, tant pour tenir tête à la concurrence par des moyens perfectionnés de fabrication, que pour satisfaire aux besoins de l'industrie de plus en plus exigeante.

» Nous nous trouvons toujours sur la brèche, travaillant et abordant avec énergie les questions multiples qui se présentent chaque jour. Aussi, vous avez poussé la maison Fontaine à la tête des plus grands et importants établissements de notre contrée.

» Nous savons combien vous appréciez l'aide de votre dévoué collaborateur, M. Mollet, auquel revient aussi une part de ces lauriers.

» Depuis quelques années vous avez obtenu dans les expositions : 5 médailles d'argent, 1 médaille de vermeil, 1 médaille d'or, 3 diplômes d'honneur. Puis la grande médaille d'or de la Fondation Kuhlmann pour services rendus à l'Industrie. Enfin le prix de progrès au Concours international de Bruxelles, c'est-à-dire la plus haute récompense de cette exposition.

» Nous espérons tous que les succès que nous remporterons dans l'avenir, notamment à l'Exposition prochaine, seront une confirmation de ce qui précède et que la maison Fontaine saura toujours, grâce à votre impulsion, se tenir au rang auquel vous l'avez élevé. »

M. Crepelle-Fontaine a remercié le personnel, en excellents termes.

Un employé de la maison Désiré Wibaux-Florin, M. Georges Duquesnoy, a reçu, de la Société des sciences de Lille, le diplôme de conducteur.

L'inscription des étrangers. — Quatre cent-quatre étrangers sont venus se faire inscrire à la mairie, dans la journée de lundi. Le nombre d'inscriptions depuis le premier novembre est de 22.066.

Une adjudication pour la fourniture des denrées nécessaires à l'alimentation des chevaux de l'ebouage, a eu lieu, lundi, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Roubaix.

Le devis s'élevait à la somme de 25.000 francs. M. Lambert-Delmasure a demandé une augmentation de 14 0[0. L'adjudication est donc restée *sans* résultat.

Par un jugement du Tribunal Correctionnel de Lille, rendu le 8 décembre 1888, MM. Auguste Bauduin et Paul Mercier de Lille, avaient été condamnés, sur une fausse dénonciation, le premier à trois mois de prison et le second à un mois de la même peine.

Sur appel interjeté par les accusés, la Cour de Douai a, par jugement rendu le 26 décembre dernier, acquitté MM. Auguste Bauduin et Paul Mercier.

LA LIBRAIRIE NOUVELLE, 9, rue de la Gare, à ROUBAIX, donne tous les livres, annoncés par les grandes librairies de Lille, aux mêmes *conditions de rabais*. Grand choix d'ouvrages pour étrennes. 18522

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page).

Pour faciliter les commandes, les porteurs du journal distribueront aux lecteurs des bons imprimés sur lesquels il suffira d'indiquer le genre et le nombre de cartes que l'on désire.

Les arbres fruitiers. — Les personne qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. *Griffon*, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Nettoyages, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvrelits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

La réunion du Conseil municipal qui n'avait pas pu avoir lieu samedi, a été tenue lundi soir.

Vingt conseillers étaient présents.

M. le Maire donne d'abord communication de l'autorisation préfectorale.

M. Dessauvages est nommé secrétaire pour la séance.

INDEMNITÉ DE LOGEMENT

Le Conseil vote un crédit de 100 fr. pour indemnité de logement à M. Barrois, directeur de l'usine à gaz.

LIQUIDATION DE PENSION

Le Conseil émet l'avis qu'il y a lieu d'accorder à Mme veuve Destombes une pension égale au tiers de celle dont jouissait son mari, ancien receveur d'octroi décédé et vote le crédit nécessaire.

CONTENTIEUX

M. Moïse Rogier, entrepreneur à Roubaix, a réclamé contre la mise en règle des travaux de construction de la maison du Directeur de l'Usine à gaz, dont il s'était rendu adjudicataire. L'administration est autorisée à se défendre devant le Conseil de Préfecture.

RÉCEPTION DE TRAVAUX

M. Lefrançois, adjoint, assisté de plusieurs conseillers municipaux, a procédé à la réception des travaux de constructions d'un aqueduc au chemin du Beau-Séjour, d'une chaussée rue de Roncq ; d'un aqueduc rue des Carliers ; d'un aqueduc chemin du Tilleul ; d'une chaussée pavée chemin du Beau Séjour ; du pavage du chemin du Tilleul ; d'un aqueduc rue de la Croix-Rouge ; du pavage de la rue de la Malcense.

Le Conseil homologue ces procès-verbaux et autorise l'administration à payer aux entrepreneurs les soldes restant dûs.

BOURSE

La Commission syndicale de la Bourse a présenté une demande tendant à augmenter l'emplacement de la Bourse en faisant une marquise.

M. le Maire propose de renvoyer la demande aux commissions compétentes.

M. Salembien demande comment est composée la commission syndicale de la Bourse, de qui elle tient son mandat si elle est inamovible.

M. le Maire répond qu'il n'en sait rien ; suivant lui, la police de la Bourse appartient au maire.

M. Quey. — « La Commission syndicale de la bourse fonctionne aux lieu et place de la Chambre syndicale des courtiers, car il faut un minimum de six courtiers pour l'organisation de leur Chambre syndicale.

Depuis l'inscription des cinq nouveaux courtiers, ce qui porte leur nombre total à neuf, la commission syndicale de la Bourse n'a plus lieu d'exister et les courtiers auront à procéder à l'organisation de leur chambre syndicale.

C'est, en somme, une proposition faite par un groupe de négociants ; les commissions auront à l'examiner.

Le renvoi aux commissions est ordonné.

BUREAU DE BIENFAISANCE

La Commission administrative du bureau de bienfaisance a renvoyé le budget de 1889 rectifié suivant le vœu du Conseil municipal, c'est-à-dire en prenant pour base une subvention de 180.000 fr.

La Commission n'a pas supprimé les 70 pains aux vieillards des Petites sœurs des Pauvres, ni le traitement d'une religieuse, ainsi que le conseillait le rapport de M. Dron.

M. le Maire donne ensuite lecture d'une lettre, adressée par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance et donnant quelques explications sur les motifs qui l'ont engagée à ne pas donner suite à certaines réductions signalées.

M. Dron rend hommage à la bonne volonté manifestée par les administrateurs et constate que les rapports sont moins tendus et deviennent presque cordiaux.

Le Conseil municipal donne un avis favorable au budget du Bureau de bienfaisance.

BUDGET COMMUNAL DE 1889

Avant de poursuivre l'adoption des articles du budget au point où il en était resté mardi, le Conseil reprend les articles réservés.

Traitement du secrétaire des Prud'hommes : La Commission avait proposé de le porter à 1.500 fr. ; ce chiffre est adopté.

Indemnité de logement au commissaire central : la Commission a proposé de porter cette indemnité de 800 à 1060 fr., cette dernière somme est votée.

M. Quey demande la parole. — M. le commissaire du 2e arrondissement a présenté une requête à l'effet de passer en seconde classe, cette demande n'a pas été admise.

Ce commissaire est le seul connaissant le flamand et il rend ici beaucoup de services. Je sollicite donc pour lui une gratification de 500 francs.

M. le maire fait remarquer que ce qui a arrêté la Commission c'est la crainte que le gouvernement, s'autorisant d'un précédent, n'envoie toujours ici des commissaires de 2e classe. Il n'est pas opposé à cette demande de gratification *mais il sera difficile de l'inscrire au budget et le crédit de 500 fr. sera voté* dans une des premières séances de janvier.

Traitement des agents de police : La commission a proposé une augmentation de 1025 fr.

M. Honoré-Dumortier constate que le service de la police est moins bien payé que le service de l'octroi ; *il y a là une anomalie, car ce sont deux services identiques.*

M. le Maire répond qu'il faut des aptitudes différentes pour l'un et l'autre des services ; l'octroi nécessite plus d'instruction.

M. Dron fait remarquer qu'on a créé trois premières classes ce qui constituera un avancement pour les agents en fonction. Les nécessités du budget ont empêché la Commission d'accorder davantage.

M. Masure demande pourquoi un service est plus payé que l'autre et émet le vœu que les traitements tendent à s'égaliser dans les deux services.

M. Honoré-Dumortier propose de porter le crédit de façon à augmenter les traitements de 50 fr. Cette proposition est rejetée et le chiffre de la commission est adopté.

Les 800 francs pour indemnités de logements aux juges de paix sont votés sans discussion.

Fournitures classiques : M. Dron prie le conseil municipal de voter le crédit comme un minimum, mais il demande que la question soit soumises aux Commissions des finances et de l'instruction publique, parce que cette nouvelle combinaison portera préjudice aux instituteurs; adopté.

A l'article affecté aux Bourses communales, M. le Maire dit qu'il a reçu sur tous les boursiers les meilleurs renseignements ; il cite entr'autres les succès remportés récemment par M. Planckaert au concours Godebeuf.

Le Conseil vote successivement et sans autre discussion, les articles du budget qui s'établit définitivement comme suit : Recettes ordinaires extraordinaires : 3.209.738 fr. 85, dépenses ordinaires et extraordinaires : 2.209 738 fr. 83 ce qui donne un excédent en recettes de 1000 fr. 37.

L'ensemble du budget est voté à l'unanimité et la séance est levée à 8 h. 35.

Renouvellement partiel de la Chambre de commerce. — Nous rappelons aux électeurs que des élections pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce de Tourcoing doivent avoir lieu, le jeudi 3 janvier courant, dans la salle des audiences du tribunal de commerce. Aux termes de l'arrêté préfectoral qui convoque les électeurs, le scrutin sera ouvert à neuf heures du matin pour être clos à trois heures de l'après-midi.

Les candidats à l'élection que nous venons d'inquer sont :

MM. PAUL DUBRULE, membre sortant ;

J.-B. DESURMONT-MOTTE, membre sortant ;

EDOUARD FLIPO-BOUCHART, membre sortant ;

ALEXANDRE DELETOMBE, constructeur-mécanicien, juge au tribunal de commerce, qui serait appelé à succéder à M. Lucien Lorthiois-Delplanque, décédé.

Les réceptions officielles du premier de l'an ont eu lieu, lundi après midi, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville.

M le Maire entouré des membres de l'administration à reçu successivement les membres du tribunal, de la chambre de commerce, du conseil des prudhommes, et des établissements de charité, les consuls de Belgique et de la République argentine, les chefs et personnels des différents services municipaux.

Société des Sciences de Lille. — Nous extrayons du programme des récompenses accordées, dimanche dernier, dans la séance solennelle de la Société des Sciences de Lille, les passages suivants qui ont trait à des personnes habitant Tourcoing :

Rappels de médailles. — M. Jean-Baptiste Losfeld, lauréat de 1877, depuis 56 ans chez MM. Tiberghien frères à Tourcoing.

Grande médaille d'argent. — M. Jean-Baptiste Desurmont, chef trieur depuis 42 ans, chez MM. Tiberghien frères à Tourcoing. Depuis le mois de juin 1846, Desurmont, entré au triage comme chef trieur, a dirigé avec régularité, intelligence et fidélité, le service confié à ses soins.

M. Benjamin Desrousseaux, contremaître de filature, depuis 39 ans, chez MM. Duvillier Motte et fils à Tourcoing. Remarqué pour son adresse et son intelligence dès son entrée dans la filature, il fut chargé successivement de soigner toutes les parties de la prépartion, jusqu'à ce qu'il fût assez initié pour être contremaître. Il occupe ce poste depuis près de trente ans déjà avec une vigilance qui ne s'est jamais démentie.

Médaille d'argent. — Henri Gadenne, employé au tissage depuis 53 ans chez MM. Tiberghien frères, à Tourcoing. Gadenne appartient à une famille depuis longtemps attachée à la maison Tiberghien et restée digne du temps des anciennes corporations industrielles. La troisième génération des patrons voit la troisième des ouvriers, toujours aussi dévouée que fidèle.

M. François Lietard, tisserand et échantillonneur depuis 37 ans chez M. Glorieux-Catteau à Tourcoing, quoique illetré, François employé comme échantillonneur rend des services vivement appréciés de ses patrons.

Accident de voiture. — Lundi soir, vers quatre heures, un vieillard de 72 ans, nommé Vertuite Célestin, demeurant ruelle Catel, a été renversé par une voiture de boulanger, rue du Haze, conduite par Camille Tavern, rue du Chêne-Houpline. La voiture, qui allait au grand trot, l'atteignit au front, et lui fit plusieurs blessures à la tête. Vertuite, en tombant, eut la jambe et le pied gauche écrasés par une roue. M. Vannenfaille, qui passait, en ce moment, lui donna les premiers soins et le fit transporter chez lui. Les blessures, reçues par Vertuite, ne paraissent pas être graves.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Hernaert, âgé de 20 ans, déjà expulsé plusieurs fois a encore été arrêté, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Fraudeur. — Un jeune bacleur de 15 ans, nommé Vanrenlicq, né à Tourcoing, a été arrêté au Pont-de-Neuville, chargé de marchandises belges.

Un cabaretier de la place Charles-Roussel s'est vu dresser procès-verbal pour avoir encore son débit ouvert après l'heure réglementaire.

LILLE

85.000 fr. de musique. — Aux dernières *fêtes communales de Lille, la municipalité* offrit un festival aux musiques de la région; le maire n'ayant pas demandé à la société des auteurs et compositeurs l'autorisation de laisser exécuter les œuvres dont elle est propriétaire, celle-ci le lui défendit par lettre recommandée.

On passa outre ; aujourd'hui, 55 membres de la Société, auteurs ou héritiers des auteurs des œuvres exécutées, réclament chacun 1,500 francs de dommages-intérêts, soit, en tout, 85,250 fr.

L'affaire des fausses banknotes. — M. Bleuze, brigadier de la sûreté à Paris, spécialement attaché à la Banque de France, qui avait été envoyé par la préfecture de police à Bruxelles et à Lille pour des recherches relatives à la grosse affaire des fausses banknotes, vient de quitter notre ville, rentrant à Paris pour y rendre compte

---

FEUILLETON DU 3 JANVIER. — 62 —

DACOLARD ET LUBIN

(Suite du Parricide)

PAR A. BELOT ET J. D'AUTIN

DEUXIÈME PARTIE

XXX

Au moment où il descendait de voiture, un des trains remontants venait d'arriver ; les voyageurs sortaient en foule.

Tout à coup Laurent tressaillit.

Il venait de remarquer une figure comme celle de Dacolard !... Mais peut-être s'était-il trompé ? Il courut vers cet individu, qui semblait se dissimuler et fuir ; il l'atteignit et, se plaçant brusquement devant lui, de façon à lui barrer le passage :

— Dacolard ! cria-t-il.

L'individu fit un soubresaut, et sa figure apparut en plein.

C'était bien lui.

Déjà Laurent s'était élancé sur lui et l'avait saisi à la gorge.

— Malheureux ! Qu'est-ce que tu fais ? s'écria Dacolard.

Et d'un mouvement brusque et énergique, il se débarrassa de l étreinte de Laurent, qui alla rouler à quelques pas sur le trottoir ; en *même temps, il essayait de fuir.*

Mais déjà cinquante personnes étaient accourues à cette scène.

— A l'assassin ! au secours ! criait Laurent.

Dacolard fut arrêté, et, malgré ses efforts désespérés, vigoureusement contenus.

Laurent s'était relevé.

— Qu'est-ce qu'il y a? demandaient les curieux et deux ou trois sergents de ville arrivés en toute hâte.

— Il y a, dit Laurent, que cet homme est un assassin, un voleur... Dacolard, vous connaissez ce nom-là ?

— Mais non ! ce n'est pas vrai ! protestait énergiquement Dacolard, je suis victime d'une fausse ressemblance.

— Vas-tu te taire, misérable ! s'écria Laurent. Ce n'est pas toi qui es l'assassin de ma mère... toi que j'ai poursuivi et arrêté une fois ?... mais tu ne m'échapperas pas aujourd'hui !

Dacolard balbutiait des explications et des prières ; il jetait à Laurent des regards suppliants, il cherchait à se rapprocher de lui...

— Arrière ! s'écria Laurent.

Mais, malgré cette répugnance si énergiquement manifestée, Dacolard parvint à s'élancer jusqu'à lui et lui jeta dans l'oreille ces mots que Laurent seul entendit :

— Je suis Georges Dalissier, ton père !... Dis que tu t'es trompé !

XXXI

En entendant ces mots, Laurent chancela comme un homme ivre. Il regarda fixement Dacolard, il balbutia quelques mots dans l'hébêtement de la surprise ; et cependant, tous ses souvenirs, ses impressions si récentes affluaient à son cerveau. Cette voix, cette attitude, ce regard qui venait de pénétrer le sien, cette commotion qu'il venait de ressentir, tout lui fit comprendre que c'était la vérité ; ce fut comme un éclair.

— Ah oui ! fit-il, frémissant encore sous cette terrible révélation... Oui... en effet, je crois que je me trompe... Non ! ce n'est pas... Vous n'êtes pas Dacolard.

— Ah ! enfin... ce n'est pas dommage, fit Dacolard en souriant... mais l'erreur n'en est pas moins désagréable pour moi... Voilà pourtant à quoi un honnête homme est exposé tous les jours.

— En effet, je vois maintenant que c'est une erreur, dit Laurent troublé et confus.

— Erreur ou non, dit un des sergents de ville, on ne fait pas de ces algarades. Il faut venir au poste, où on s'expliquera.

— Allons au poste, dit froidement Dacolard; je fournirai toutes les attestations qu'on voudra, et monsieur, ajouta-t-il en désignant Laurent, sera le premier à s'excuser de la désagréable surprise qu'il vient de me causer.

Les sergents de ville se mirent en devoir d'emmener les deux auteurs de cette scène ; la foule s'ouvrait devant eux, quand des cris de femme se firent entendre.

— Arrêtez-le ! c'est lui... l'assassin de l'allée Marbœuf.

En même temps, une femme s'élançait dans le cercle formé autour des sergents et des deux hommes qu'ils entraînaient.

Laurent avait tressailli en entendant cette voix ; il se retourna vivement et reconnut Pulchérie.

Elle semblait en proie à une exaltation terrible.

— Ah ! enfin ! s'écria-t-elle.

Et, se plaçant devant Laurent :

— Merci, dit-elle, sans toi il échappait. C'est toi qui l'as arrêté... ton père.

— Tais-toi ! s'écria Laurent.

— Que je me taise ?... oh ! non !... C'est ma vengeance, ma joie, et je ne la lâche pas... qui sait ?... mon bonheur, puisqu'il n'y en a pas d'autre pour moi !... Oui, messieurs, voilà le père, Georges Dalissier..., et voici son fils, qui lui a posé la main sur le collet au lieu de l'embrasser... ah ! ils se connaissent bien... et ils se valent !...

— Tais-toi, misérable ! répéta Laurent... Elle est folle.

— Ah ! je suis folle ! Qu'on me mène devant la justice, et je m'expliquerai.

Deux fiacres venaient d'être requis ; les agents firent monter dans le premier Dacolard et Laurent sous bonne garde, dans l'autre Pulchérie.

Les deux voitures furent expédiéees non vers le poste voisin, mais directement à la Préfecture de police.

En route, une tentative de rébellion de Dacolard n'aboutit qu'à une répression et à un *resserrement* plus implacable.

Moule était en ce moment retenu à la préfecture ou plutôt aux cabinets d'instruction (car ces vastes réservoirs qui se déversent continuellement l'un dans l'autre sont forcément établis dans la même enceinte, par la suite des affaires de la Chanoisse et surtout de Samuel Richard : l'affaire Lubin était déjà *au point* et portée aux *mises en accusation*.

Le vieil inspecteur de police comprit en un instant de quoi il s'agissait : un coup d'œil lui avait fait reconnaître Dacolard ; quelques mots échappés à l'*exaltation* passionnée de Pulchérie lui avaient révélé l'implacable vengeance qui poursuivait Laurent.

Il alla droit vers celui-ci, et lui pressant énergiquement la main :

— Mon pauvre ami, je le savais bien, dit-il. C'est fini maintenant. Il y a des fatalités, voyez-vous. C'est votre père... je le savais. Que faire à cela ?

Laurent essaya une sorte de protestation.

— Ne luttez pas, c'est impossible, dit Moule ; courbez la tête... et peut-être y a-t-il encore pour vous un avenir... mais, hélas... pas celui que vous aviez rêvé, que je souhaitais pour vous.

Il resta, par une sorte de parti pris, étranger aux mesures que commandait l'arrivée de ces trois individus ; mais ces mesures s'accomplissaient sans lui : Dacolard fut mis au secret, — Laurent tenu en disponibilité, — Pulchérie, que ses emportements mêmes désignaient pour un interrogatoire immédiat, conduite devant un commissaire de police.

Il ne fut pas nécessaire de la questionner, tant elle était pressée de dire ce qu'elle savait.

A. BELOT ET J. D'AUTIN

(*A suivre*)

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Celles, Comines, Courtrai Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Messines, Mouscron, Moorslede, Néchin, Neuve Eglise, Taintignies, Templeuve Tournai, Warneton, Warcoing, [illegible]